

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

90-078 du 29 Décembre 1990

DECRET N° 90-078/MSS-DGRT-DGSE portant reclassement et nomination de Monsieur MELION Luc, Instituteur de 4e échelon des cadres de la Catégorie B Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;

(/EGAS:

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières et reclassement, notamment en son article 1er paragraphe 2;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/125 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

2

(/u le décret 90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement;  
 (/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;  
 (/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;  
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant la réglementation de la solde des fonctionnaires;  
 (/u l'arrêté n° 856/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 24 Avril 1990 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie 1 des services Sociaux (Enseignement) en tête BONGOLA Georges  
 (/u la demande de l'intéressé en date du 27 Juillet 1990;  
 (/u le décret n° 90/581 du 18 Oct. 1990, organisant l'intérim du Premier Ministre ;

SECRET

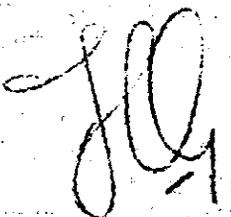
**Article 1er.** - En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MELION Luc, Instituteur de 4e échelon indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie 1 des services Sociaux (Enseignement) en service à ODZIBA (Région du Pool), titulaire de la Licence en Droit (nouveau régime) option droit privé (2eme session 1989) délivrée par Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie 1 et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830 ACC= Néant.

**Article 2.** - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au J.O. de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./#

Par Le PREMIER MINISTRE P.I.

Brazzaville, le 8 Janvier 1991

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET  
DE LA SECURITE SOCIALE



Jeanne DAMBENDZET.



Pierre MOUSA.

**AMPLIATIONS:**

- ORPC .....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGFP/BST.....2
- GB.....3
- IF.....2
- MTSS/DPA.....2
- MTSSIER .....2
- TERESSE.....1
- G/BC .....2

